

ASSEMBLÉE NATIONALE30 janvier 2026

VISANT À REJETER LE PROJET D'ACCORD SUR LES DROITS DE DOUANE ET LE COMMERCE DU 27 JUILLET 2025 ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ETATS-UNIS -
(N° 2072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 20

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Grip

ARTICLE UNIQUE

Supprimer l'alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce considérant adopte une lecture à la fois anti-libérale et caricaturale, en présentant l'accord comme un préjudice global sans s'attacher aux effets concrets attendus. Dans un contexte de tensions commerciales, cet accord, certes insatisfaisant, pourrait tout de même avoir pour effet de limiter les dommages pour certaines filières françaises qui ont besoin de visibilité.